



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/25
15 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Contrats de sous-traitance attribués et principales
commandes de matériel en 1996

L'Administrateur a le plaisir de soumettre au Conseil d'administration à sa session en cours le Rapport statistique annuel qu'il a récemment reçu du Bureau des services d'achats interorganisations. On peut se procurer des exemplaires du rapport, sur demande, auprès du secrétariat du Conseil d'administration, DC1-1954 (numéro de téléphone 906-5748).

Les années précédentes, ces informations étaient présentées au Conseil d'administration sous la forme d'additifs au rapport annuel de l'Administrateur, consacrés respectivement aux contrats de sous-traitance attribués et aux principales commandes de matériel. Afin d'éviter les doubles emplois et assurer la communication rapide des informations au Conseil, le présent rapport regroupe les informations qui figuraient auparavant dans ces deux additifs.

Le rapport a pour objet principal de fournir des informations détaillées sur les commandes de matériel et les contrats de sous-traitance attribués en 1996. Les colonnes intitulées "Siège et nom de l'entreprise" et "Lieu et nom du fournisseur" visent à indiquer seulement le pays dans lequel le sous-traitant et le fournisseur de matériel sont implantés. À l'heure de la mondialisation croissante, il est bien évident que la nationalité du sous-traitant ou du fournisseur n'est pas nécessairement celle du pays où ils se trouvent. Aussi, ne peut-on pas déduire de la valeur d'une commande de matériel lancée dans un pays donné ou du contrat de sous-traitance qui lui a été attribué l'importance des investissements réalisés dans le pays en question.
